



Info Luttes N°15

A toutes nos organisations CGT de Seine Maritime

29 avril 2016

Loi Travail

500 000 en France, + de 30 000 en Seine-Maritime

NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE

La lutte continue !

Depuis près de deux mois maintenant, salariés, jeunes, privés d'emploi, retraités répondent à l'appel des organisations syndicales et de jeunesse pour exiger le retrait du projet de loi travail, préalable à l'ouverture d'une toute autre politique pour le progrès social.

Il faut un code du travail du 21ème siècle sécurisant l'ensemble du monde du travail, offrant aux jeunes de ce pays un avenir autre que la précarité généralisée.

Les manifestations et les grèves se poursuivent malgré la période de vacances ; la mobilisation est désormais ancrée dans le pays.

Elle s'étend à l'ensemble des secteurs professionnels qui partagent tous aujourd'hui l'universalité des régressions sociales en préparation particulièrement à travers le projet de loi portée par la ministre du travail.

La mobilisation unitaire des cheminots porte le refus d'une convention collective du ferroviaire, porteuse de nivellement par le bas des garanties collectives de tous les salariés du secteur. Cela illustre ce qui attend toutes les professions si le projet de loi Travail allait à son terme.

Les 500 000 manifestants partout en France réaffirment qu'ils sont bien convaincus que le gouvernement doit entendre la rue et retirer son projet de loi.

D'ores et déjà de nouvelles manifestations massives sont prévues le dimanche 1er mai, jour international de lutte des travailleu-euses et de nouvelles initiatives, mobilisations, prises de parole publiques, interpellations des députés auront lieu le mardi 3 mai, jour d'ouverture du débat à l'Assemblée nationale.

Des assemblées générales s'organisent dans de très nombreuses entreprises et services, nous invitons tous les salariés à y participer pour décider des suites de la mobilisation. Nous pouvons gagner.

La lutte paie !

Les intermittents en sont l'exemple avec les premières victoires engrangées avec l'accord sur les règles d'assurance chômage négocié cette nuit, le Medef doit maintenant le signer, le gouvernement l'accepter.

Montreuil, le 28 avril 2016.



La lutte continue ! Tous ensemble le 1er mai !

Après le 28 avril, faire du 1er mai, journée internationale de lutte des travailleurs-euses, une étape vers la victoire.

Le 1er mai est la journée internationale des travailleurs. Depuis 1890, les travailleurs et travailleuses du monde entier manifestent pour exiger de nouvelles conquêtes sociales, pour une société plus juste et solidaire.

La loi travail, contre laquelle se mobilise aujourd'hui le monde du travail, est à l'exact contraire de ses exigences : elle conduit à plus de flexibilité, plus de précarité, plus d'insécurité sociale !

La loi travail s'inscrit dans le droit fil des réformes structurelles, voulues par le Conseil européen et la commission européenne. Avant la France, les réformes engagées en Allemagne, en Grande Bretagne et ailleurs n'ont fait que précariser l'emploi. Cette façon de privilégier la rentabilité financière au détriment du travail exacerbe la crise.

Depuis de trop nombreuses années, les politiques d'austérité déstructurent nos sociétés, accroissent les inégalités, mettent à mal le monde du travail. Elles sont responsables de la montée des extrémismes car depuis toujours, l'intolérance et le rejet de l'autre poussent sur le terreau de la misère.

Ce qui est en jeu, c'est la conception même de ce que doit être le travail. Les travailleurs et travailleuses veulent que leur place soit reconnue, leurs conditions de travail

améliorées, leur temps de travail diminué, leurs salaires augmentés, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes réalisée.

En résumé, ils exigent des droits nouveaux pour mieux vivre et mieux travailler, car le progrès social, la justice sociale sont les conditions incontournables pour un monde de paix et de solidarité.

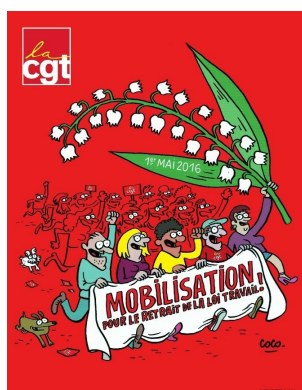
Pour la CGT, la lutte contre le chômage et pour l'emploi passe par une politique ambitieuse de reconquête industrielle et de développement des services publics, l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux, une protection sociale digne de ce nom.

Pour la CGT, la lutte contre la précarité et l'exclusion passe par des droits nouveaux, par un Code du travail du XXIe siècle.

Le 1er mai 2016, manifestons POUR :

- le retrait de la loi travail,
- le Code du travail du XXIe siècle,
- un nouveau statut du travail salarié,
- l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux,
- la réduction du temps de travail à 32 h.

Rassemblements du 1^{er} mai en Seine-Maritime



Bolbec : 11h Hôtel de Ville

Dieppe : 10h30 Place Louis Vitet

Elbeuf : 10h Place de la Mairie

Fécamp : 10h30 Union Locale

Le Havre : 10h Francklin

Rouen : 10h30 Cours Clemenceau

URGENT : LOI TRAVAIL, MARDI 3 MAI 2016

Action à Paris

devant l'Assemblée Nationale (des cars sont prévus)

Inscriptions UL du Havre, de Dieppe / UD 76

Quelques photos du 28 avril ...

Dieppe : 1500



Le dossier de la semaine !

ROUEN : 15000



Le dossier de la semaine !

Le Havre : 15000





Pourquoi devons-nous refuser les compteurs communicants ?

La question se pose alors même que plus d'une centaine de communes ont pris des arrêtés les interdisant ☐ ce dont nous nous félicitons ☐ et que leur déploiement bat son plein ☐

Pour Indécosa-CGT 76, Droit à l'énergie-Stop aux coupures! Normandie, comme pour la CNL 76, se prononcer contre ce type de compteurs est un message essentiel à envoyer au gouvernement.

N'oublions pas que Linky (pour l'électricité) n'est que le précurseur d'un vaste chantier qui va inclure Gaspar (pour le gaz) ainsi que les compteurs d'eau!



Linky, un compteur vert... avec des points noirs

- **Dangers** : le principe de précaution prévaut puisqu'aucune étude digne de ce nom n'a été menée sur les risques potentiels de ces compteurs
- **Coût** : exorbitant au regard du « service » rendu. L'Allemagne a refusé ce type de compteur pour cette raison principalement pour les contrats jusqu'à 6 kVa. Il faut prendre en compte aussi les millions de compteurs mécaniques en bon état mis au rebut... De plus, de nombreux usagers devront souscrire un **abonnement d'une puissance supérieure, donc plus coûteux**
- **Emploi** : plus de 7000 emplois seront supprimés
- **Mise en cause du droit à l'énergie** par les coupures sans contact physique préalable avec l'utilisateur...

5 MILLIARDS d'EUROS, c'est ce que "Linky" coûtera aux usagers! (avec 35 millions de compteurs électriques jetés à la ferraille). Sans compter le renouvellement du matériel, obsolète au bout de 15 ans maximum ! Et combien paiera l'utilisateur pour les compteurs de gaz et d'eau?

Pour Indécosa-CGT 76, Droit à l'énergie-Normandie, comme pour la CNL 76, une seule préoccupation pour répondre à tous ceux qui voudraient faire apparaître Linky comme banal et sans danger:

Quel intérêt pour l'utilisateur? Quelle avancée pour le droit à l'énergie?

nvo.fr
La Nouvelle Vie Ouvrière



POUR LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS

LA FORMATION SYNDICALE

TOUT SIMPLEMENT POUR

ETRE EFFICACE !